

 Flandre Lys COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS Séance du 06 juillet 2026
--	---

L'an deux mille-vingt-six, le 06 juillet, à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Flandre Lys se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de la Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme Dorothee BERTRAND, la Présidente de la Communauté de communes Flandre Lys, le 30 juin.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Du point n°1 au point n°6 : 37
Du point n°7 au point n°9 : 36
Du point n°10 au point n°20 : 38
Du point n°21 au point n°26 : 37
A partir du point n°27 : 38

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants :

Du point n°1 au point n°6 : 41
Du point n°7 au point n°9 : 40
Du point n°10 au point n°20 : 42
Du point n°21 au point n°26 : 41
A partir du point n°27 : 42

Etaient présent(e)s : M.BAILLION Olivier, Mme BEAGUE Audrey, Mme BERTRAND Dorothee, M.BLERVAQUE Philippe, M.COLPAERT Yves, M.CÔTÉ Alexandre, Mme DEBAISIEUX Nathalie, Mme DELANNOY Christelle, M.DUBUS Frédéric, M.DUPAS Michel, Mme DURIBREU Fabienne, Mme EVRARD Monique (du point n°1 au n°6, du n°10 au n°20 puis du n°27 à la fin du conseil), Mme FRANÇOIS Claire, M.GISQUIERE Sébastien, Mme HERDIN Andrée (à partir du point n°10), Mme HIEL Anne, M.HURLUS Jacques, M.KUJAWA Philippe, M.LABERGERIE Éric, M.LEGILLON Sébastien, M.LELEU Mathieu, Mme LEROY Anne-Sophie, M.LORIDAN Bruno, Mme LORPHELIN Martine, M.MAHIEU Philippe, Mme MANCEY Véronique, M.MOUQUET Denis, Mme MURA Annick, M.NORO Bruno, Mme PETIPRET Sabine, M.PRUVOST Philippe, Mme PUCHOIS Claudine, M.RAVET Pierre-Luc, Mme RUCKEBUSCH Geneviève, M.TIMLELT Frédéric, M.VERMEESCH Olivier, Mme VILLE Augustine, M.WIART Bruno.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Mme BROUARD Bénédicte, pouvoir donné à M.PRUVOST Philippe
Mme DURUT Jocelyne, pouvoir donné à M.BLERVAQUE Philippe
M.DUYCK Joël, pouvoir donné à M.GISQUIERE Sébastien
M.HENNEON François-Xavier, pouvoir donné à Mme VILLE Augustine

Absentes :

Mme EVRARD Monique (du point n°7 au point n°9 inclus et du point n°21 au point n°26)
Mme HERDIN Andrée (jusqu'au point n°9 inclus)

Secrétaire de séance : M.MOUQUET Denis

Délibération n°2026D180- Affaires Générales- Avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du centre aquatique intercommunal- Mise en place d'une tarification exceptionnelle en raison du passage en vigilance rouge canicule.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique

Vu les statuts de la CCFL, notamment ses articles relatifs aux contrats de concession,

Vu la délibération n°2023D138 du Conseil communautaire du 17 octobre 2023 portant approbation du choix de délégataire et approbation du contrat de délégation de service public,

Vu l'avis favorable de la commission de délégation de service public,

En raison de la vague de chaleur d'une intensité exceptionnelle touchant le territoire et du placement en vigilance rouge canicule par Météo-France, la Communauté de communes Flandre Lys a engagé des échanges avec la société EQUALIA-LEDA, délégataire du contrat de DSP d'exploitation de la piscine, afin d'assurer l'accès du public à un équipement rafraîchissant permettant de limiter les effets sanitaires de cette situation. À l'issue de ces échanges, il a été convenu, à titre exceptionnel, de mettre en place une réduction de 50% du tarif des entrées pour l'ensemble des habitants du territoire communautaire, pour les journées du jeudi 25 juin et du vendredi 26 juin 2026 ; la différence entre le tarif public habituel et le tarif réduit étant entièrement prise en charge par la CCFL.

Afin d'acter et sécuriser cette mesure, il convient de conclure un avenant au contrat de délégation de service public, précisant les modalités de compensation financière et les conditions de déclenchement de cette tarification exceptionnelle. Il est également proposé d'intégrer dans cet avenant un dispositif pérenne permettant, sur décision de la Présidente, d'activer automatiquement cette réduction tarifaire à chaque passage en vigilance rouge canicule sur le territoire, afin de garantir une réponse rapide, cohérente et protectrice pour les habitants.

Ceci ayant été exposé, il est proposé au Conseil communautaire :

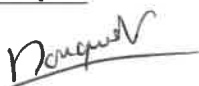
- d'approuver la conclusion de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du centre aquatique intercommunal, annexé à la présente délibération, relatif à
 - la mise en place de la réduction exceptionnelle de 50 % pour les 25 et 26 juin 2026 pour les habitants du territoire intercommunal sur présentation d'un justificatif de domicile,
 - la prise en charge financière par la CCFL de cette réduction du prix public,
 - la création d'un mécanisme pérenne d'activation automatique en cas de vigilance rouge canicule,
- d'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 06 juillet 2026,
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Denis MOUQUET



La Présidente,

Dorothee BERTRAND

